



Problème appartement avec propriétaire

Par **Laura093**, le **06/02/2013** à **22:29**

Bonjour,

Je vous explique la situation, avec mon ami nous avons loué un appartement en août 2012 dans une agence. Nous payons 720€ de loyer pour un 38m².

Le problème c'est que nous ne pouvons pas rentrer que le 11 octobre parce que nous avons du faire tous les travaux de l'appartement.

Pendant ce temps nous payons toujours notre loyer en virement direct sur le compte de la propriétaire. Nous avons des problèmes de chauffage car c'est un chauffage collectif et nous sommes au 5^{ème} étage nous avons dû rajouter des radiateurs électriques pour avoir minimum 20 degrés car la nuit nous descendons à 14 degrés et la journée nous étions à 18. Nos propriétaires viennent inspecter l'appartement 1 fois par mois alors qu'il était pourri et qu'ils ont rien fait.

Depuis nous avons eu de belles surprises dans la chambre à coucher de l'eau s'infiltrait sur le même mur que la fenêtre il y avait des trous que le propriétaire m'a bouchés au ruban car sinon de l'air s'infiltrait par là. Quand je l'ai contacté ils m'ont dit de faire jouer mon assurance et de reprendre quelqu'un pour refaire les travaux.

Alors que ce n'est pas à moi de le faire. De plus depuis que je suis dans l'appartement je n'ai aucune quittance de loyer. Et depuis que nous y sommes avec mon ami nous avons plein de problèmes de santé moi-même j'ai des problèmes de respirations et ai des allergies. Dans les toilettes nous avons un ouvrant qui donne sur le toit mais qui n'est pas isolé donc l'air passe et la pluie aussi.

J'ai actuellement trouvé un autre appartement mais je ne sais pas si je peux réduire le préavis et demander à mon proprio de me faire un rachat de ce que j'ai fait dans son appartement. Car j'ai beaucoup de problèmes de santé depuis que je suis dans cet appart pourri.

Sachant que son appartement n'est pas au norme avec des câbles électriques qui passent derrière les plâtres ... Et j'en passe.

Je suis totalement perdu c'est notre premier appartement et je ne sais pas quoi faire par

rapport à nos proprio qui ne font pas grand chose pour nous rendre la vie facile.

Merci d'avance de votre aide

Par **cocotte1003**, le **07/02/2013** à **09:14**

Bonjour, non vous ne pouvez pas réduire votre préavis pour le motifs évoqués, cordialement